

Objet : MAPA 2018-CAA-041 Etude pré opérationnelle d'OPAH sur la copropriété privée des Acacias en quartier prioritaire politique de la ville et projet de renouvellement urbain

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date du 05 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté 2017-219 donnant délégation à André VAIRETTO pour les affaires traitant des questions ayant trait au logement dans la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la réalisation des prestations objet du présent marché,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2018-CAA-041 Etude pré opérationnelle d'OPAH sur la copropriété privée des Acacias en quartier prioritaire politique de la ville et projet de renouvellement urbain » est confié à l'entreprise suivante :

SOLIHA ISERE SAVOIE – 37 Rue de la Liberté – 38600 FONTAINE pour un montant de 18 000,00 € HT.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20181219-AD_2018-161-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2019

Publication : 03/01/2019

Fait à Albertville, le 19 décembre 2018

André VAIRETTO

Vice-Président en charge du logement

